

Convention de stérilisation des chats errants

Entre :

- **La SELARL de Vétérinaires Champ Huguet**, située à Saint Didier sur Chalaronne, représentée par **le Dr Clarisse ANSOUD, vétérinaire**, d'une part,
- **La Commune de Garnerans**, représentée par **Dominique Viot, Maire de Garnerans**, autorisé par la délibération N 26 / 2024 d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet l'organisation d'une campagne de stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune de Garnerans pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Les chats errants recueillis par des familles ne sont pas concernés par ces dispositions (les frais de stérilisation sont à la charge des familles adoptantes, au tarif normal).

Article 1 bis - Obligations légales des communes

La commune de Garnerans rappelle qu'en application de l'article L.211-22 du Code rural et de la pêche maritime, les maires ont l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats.

Article 2 - Communication de la campagne

La commune de Garnerans s'engage à informer ses habitants sur la campagne de stérilisation des chats errants. Cette information sera diffusée par les moyens suivants :

- Site web de la commune
- Arrêté municipal
- Bulletin municipal
- Réseaux sociaux
- Affichage

La commune veillera également à diffuser des informations sur les enjeux de la gestion des chats errants et sur les moyens de lutte contre la prolifération féline.

Article 3 - Engagements de la Commune

La Commune s'engage à :

- Définir une ou plusieurs dates de capture avec la SELARL de Vétérinaires Champ Huguet
- Capturer les chats errants sur son territoire, en utilisant des méthodes respectueuses de l'animal et de la réglementation en vigueur.
- Déterminer les personnes autorisées à acheminer les animaux et en informer la clinique.
- Acheminer les chats capturés à la clinique vétérinaire SELARL de Vétérinaires Champ Huguet située à Saint Didier sur Chalaronne.
- Prendre en charge les frais de transport des chats capturés.
- Prendre en charge les frais de stérilisation de chats errants capturés

Article 4 - Engagements de la SELARL de Vétérinaires Champ Huguet

La SELARL de Vétérinaires Champ Huguet s'engage à :

- Stériliser les chats errants capturés par la Commune, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- Pratiquer les interventions chirurgicales suivantes :
 - Ovariectomie pour un coût unitaire sous convention de 116,30 euros TTC.
 - Castration pour un coût unitaire sous convention de 63 euros TTC.
 - Hystérectomie pour un coût unitaire sous convention de 152,40 euros TTC.

Tarifs évoluant avec l'indice des prix à la consommation de l'Insee, révision au début de chaque année. Les chats

- Identifier les chats stérilisés par une encoche pratiquée sur l'oreille gauche.
- Ne pas identifier les chats errants par puce électronique ni par tatouage.
- Restituer les chats stérilisés à la Commune qui les libérera sur le lieu de capture.

Article 5 - Chatons

Les chatons capturés dans le cadre de la campagne de stérilisation feront l'objet d'une prise en charge par la fourrière, laquelle sera contactée par la commune elle-même.

Article 6 - Durée et Renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature. Elle sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois.

Article 7 - Litiges

Tout différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties. A défaut d'accord amiable dans un délai d'un mois, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège social de la SELARL de Vétérinaires Champ Huguet.

Fait à Garnerans, 01/08/2024

En deux exemplaires originaux

Pour la SELARL de Vétérinaires Champ Huguet

Dr ANSOUD Clarisse, vétérinaire

Pour la Commune de Garnerans

**Dominique VIOT,
Maire de Garnerans**